



AVIS PUBLIC ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné M. Frédéric Marcotte, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté des Sources, qu'un avis de motion, accompagné du **Projet de Règlement 290-2025 modifiant le règlement 261-2024 Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources – modification du périmètre urbain et autres dispositions** a été présenté à la séance ordinaire du conseil de la MRC des Sources, tenue le 21 mai 2025 en vue de l'adoption du règlement à une séance subséquente.

Résumé des objectifs

Le projet de règlement propose les objectifs suivants :

- 1) Modifier les limites des grandes affectations et affectations du sol du territoire ;
- 2) Modifier la carte des grandes affectations et affectations du sol du territoire ;
- 3) Modifier les limites du périmètre urbain de Danville ;
- 4) Modifier la carte de l'agglomération urbaine du secteur du centre de Danville ;
- 5) Modifier les limites des Zones différées de développement et des Zones prioritaires de développement ;
- 6) Modifier certaines informations relatives au territoire de la Ville de Danville afin de tenir compte des modifications ci-mentionnées ;
- 7) Modifier le schéma afin de planifier et permettre l'aménagement de lieux de retour dans les villes et municipalités aux endroits stratégiques.

Un exemplaire du **Projet de Règlement numéro 290-2025** sera disponible pour consultation au bureau de votre municipalité. Toute personne intéressée peut également prendre connaissance de ce projet de règlement en se rendant au bureau de la Municipalité régionale de comté des Sources durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à Val-des-Sources, ce vingt-cinquième jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-cinq (25 juin 2025).

Frédéric Marcotte
Directeur général et greffier-trésorier